

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 3 mai 2022

Le 3 mai 2022 à 11h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Monsieur Nicolas BAZZUCCHI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS ; Nicolas BAZZUCCHI ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Alain ROUSSET

Etaient représentés :

Magali GIOVANNANGELI représentée par Yves MESNARD
Jean-Jacques COULOMB représenté par Serge PEROTTINO

CT4/030522/15

Sur le rapport de Sophie AMARANTINIS

Approbation des tarifs de la Maison Natale et du Petit Monde de Marcel Pagnol

La Maison Natale de Marcel Pagnol et le Petit Monde de Marcel Pagnol sont des équipements touristiques exploités par la Métropole Aix-Marseille Provence. Il s'agit de deux établissements culturels d'intérêt patrimonial dédiés à la vie de Marcel Pagnol et à son œuvre.

La Maison Natale abrite plusieurs objets emblématiques de l'œuvre de Marcel Pagnol comme des manuscrits, des affiches, des extraits de films ou encore des notes. Elle reconstitue également l'appartement dans lequel Marcel Pagnol est né en 1895.

Le Petit Monde de Marcel Pagnol est une exposition permanente de santons. Plusieurs dioramas représentent des scènes emblématiques des films de Marcel Pagnol, accompagnés d'une ambiance sonore extraite de différentes œuvres.

Pour ces deux lieux, l'accueil du public est assuré par l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Il convient aujourd'hui d'harmoniser des tarifs d'entrée de ces deux lieux pour les individuels : un tarif unique pour chaque lieu, et un pass permettant d'avoir accès aux deux lieux. Une gratuité sera possible pour le jeune public (moins de 6 ans) et selon le calendrier d'événements culturels particuliers comme les journées du patrimoine.

Les tarifs applicables sont les suivants :

Individuels	1 site	Pass 2 sites
Adulte	3 €	5 €
Tarif réduit (6 - 16 ans)	2 €	3 €
Enfant - 6 ans	Gratuité	
Selon évènementiel (Journée du patrimoine, etc....)	Gratuité	

Ces tarifs sont valables pour une durée d'un an, avec reconduction expresse au printemps 2023.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile le 3 mai 2022.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Que la Métropole est exploitant de deux équipements touristiques dédiés à l'œuvre de Marcel Pagnol et situés à Aubagne ;
- Qu'il convient, par une délibération unique, d'harmoniser les tarifs de ces deux lieux culturels.

DECIDE

Article unique :

Sont approuvés les tarifs de la Maison Natale et du Petit Monde de Marcel Pagnol tels que détaillés dans la présente délibération.

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTI



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220503-CT4-030522-15-DE
Date de télétransmission : 13/05/2022
Date de réception préfecture : 13/05/2022